

# CHARTRE DU RESPECT DES DROITS DES PERSONNES

Juin 2021

Le Groupe CONDAT dans la lignée de sa politique RSE traduit au travers de cette charte son attachement au respect des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales tels que définis par les Nations Unies.

Le Groupe souhaite ainsi prévenir les atteintes aux Droits de l'Homme qui pourraient être portées à ses salariés, ses partenaires ou ses autres parties prenantes.

Depuis 1999, Condat SA adhère à la charte mondiale du Responsible Care, l'engagement volontaire des industries chimiques pour l'amélioration de la protection des personnes en termes de sécurité, de santé et d'environnement. Afin de renforcer cette démarche, le groupe CONDAT a adhéré en 2020 au cadre du Global Compact de l'ONU, construit sur la base des 10 principes du Pacte Mondial à respecter.

## L'engagement du Groupe Condat envers le droit des personnes se traduit par :

- Le respect des lois et des normes internationales dans les pays dans lesquels le Groupe intervient ;
- Une évaluation régulière des risques pouvant être générés par les activités du Groupe ;
- Un dispositif d'alerte ouvert aux différentes parties prenantes, qu'elles soient internes ou externes ;
- La mise en place de mesures correctrices lorsque cela est nécessaire ;
- Une logique de progrès permanents des pratiques du Groupe s'appuyant sur des processus et des actions de formation ;
- Un cadre incitatif pour nos fournisseurs et sous-traitants afin de promouvoir le respect des Droits de l'Homme
- Une communication transparente sur les efforts du Groupe en la matière.

## Contexte et périmètre

Les Droits de l'Homme sont les conditions minimales universellement acceptées permettant à chacun de préserver sa dignité. Ces droits s'appliquent à tous, sans distinction de nationalité, de lieu de vie, de sexe, d'origine ethnique ou nationale, de couleur de peau, de religion, de langue ou de toute autre considération.

Les gouvernements ont le devoir de protéger les Droits de l'Homme au moyen de lois et de politiques adaptées, la responsabilité des entreprises est de respecter ces droits, lois et politiques.

La charte déployée par le Groupe s'inspire/ s'appuie des textes suivants :



Cette Charte a pour vocation à régir les relations du Groupe avec ses parties prenantes et en particulier ses salariés, fournisseurs et sous-traitants, ses clients ainsi que ses partenaires.

## Nos engagements

**La santé et la sécurité des salariés et des intervenants extérieurs est une priorité pour le Groupe Condat.** Des analyses de risques au poste de travail sont réalisées et des actions de prévention et de sensibilisation sont menées. Des indicateurs en lien avec l'accidentologie sont suivis sur l'ensemble de nos sites. Des comités en charge de la santé et sécurité nous permettent d'impliquer les salariés. La politique d'éco-conception a pour but d'éviter l'emploi de substances préoccupantes pour la santé et l'environnement. Nous pensons également qu'une bonne qualité de vie au travail est un levier de performance.

**La santé et la sécurité des clients et des utilisateurs finaux est une priorité pour le Groupe CONDAT.** Le groupe est engagé dans une politique d'écoconception qui vise à développer pour les clients et utilisateurs finaux des produits plus respectueux de la santé et de l'environnement. Aussi, une communication claire et transparente est fournie sur les modes d'utilisation adaptés de ses produits (protocole de soins, fiche de données de sécurité, fiche technique) au service de la sécurité.

**Le Groupe CONDAT s'oppose au travail forcé ainsi qu'au travail des enfants.** En souscrivant à nos conditions générales d'achats, nos fournisseurs s'engagent également à respecter ce principe.

**Le groupe CONDAT s'engage pour un environnement de travail libre de toute forme de harcèlement, de violence, d'exploitation, d'abus et de discrimination.** Pour cela, nous avons mis en place une plateforme d'alerte permettant à l'ensemble des salariés de signaler de façon anonyme tout écart à ces fondamentaux. Nous formons également nos managers à développer l'autonomie des collaborateurs dans un registre de confiance mutuelle.

**Le groupe CONDAT s'engage à verser à l'ensemble de ses salariés une rémunération leur permettant des conditions de vie décentes en lien avec le niveau de vie et le marché du travail local.**

**Le groupe CONDAT assure les libertés fondamentales de ses salariés (droit d'association, d'expression, conditions de travail).** Nous nous engageons également pour un environnement de travail qui favorise l'expression directe de l'ensemble des salariés via la mise en place d'enquêtes anonymes permettant à tous d'exprimer librement son point de vue. Les thèmes abordés lors de ces enquêtes couvrent la charge de travail, le bien-être au travail, les relations avec les managers et les collègues ...

**Le groupe CONDAT s'engage à protéger la confidentialité des données personnelles de l'ensemble de ses collaborateurs et de ses parties prenantes.**

## Gouvernance et responsabilités

La charte du respect du droit des personnes est un des textes qui constituent l'engagement "ETHIQUE DES AFFAIRES ET DE LA RELATION AVEC NOS PARTIES PRENANTES " de la Politique RSE. Ce document porté par la Direction générale du Groupe CONDAT, est diffusé à chaque entité du groupe qui doit veiller à son application et faire un point de suivi lors des comités RSE biannuels.

Dans l'exercice de surveillance de la conformité globale de CONDAT, le service « Compliance », directement rattaché au Président du Groupe, s'assure que les activités du Groupe et leur impact sur les parties prenantes respectent les lois, les codes et les règles éthiques.

Par ailleurs, **le Groupe se soumet régulièrement à l'audit de ses pratiques par des organismes tiers** (Déclaration Extra Financière-Autorités françaises, Engagement de Progrès Global Compact, cotation ECOVADIS, audits clients, évaluation externe EFQM, certification ISO 9001 notamment).

## Mise en œuvre et communication

**La présente charte est communiquée et accessible à l'ensemble du personnel.**

**Les salariés, et en particulier ceux qui ont une fonction d'encadrement, sont sensibilisés au respect et à la défense des Droits de l'Homme dans l'exercice de leur mission.** Cette sensibilisation doit permettre à l'ensemble des salariés de mieux appréhender ce que recouvre la notion de Droits de l'Homme et d'en respecter les principes tant en interne que dans leurs relations avec les tiers.

Pour prendre en compte les attentes des parties prenantes, et remédier aux atteintes, si elles sont avérées, le Groupe s'appuie sur plusieurs dispositifs :

- Un dispositif d'alerte ouvert aux parties prenantes tant internes qu'externes
- Les missions réalisées par le service Compliance (dont le traitement des alertes reçues par la plateforme)



**Une communication sur les engagements de responsabilité sociétale du groupe CONDAT est disponible:**

Sur son site internet : <https://www.condat.fr/entreprise/nos-engagements/notre-demarche-rse/nos-contributions/>

sur le site du Global compact : <https://www.globalcompact-france.org/participants/4414>